**FICHE DE POSTE DE CHEF D'ETABLISSEMENT**
**- Etablissement public de santé –**

***Document de référence : Référentiel métier de directeur d'hôpital***

**I – INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ETABLISSEMENT**

**Etablissement :**

Centre Hospitalier Isarien – Etablissement Public de Santé Mentale de l'Oise (CHI-EPSMO)

**Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :**

**S'il s'agit d'un emploi fonctionnel, préciser le groupe de référence :**

☐ I ■ II ☐ III

**Cotation de la part fonctions de la PFR :**
*(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)*

3

**Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :**

**Nom - Prénom du Président de CME :**

Dr Bruno TOURNAIRE BACCHINI

**Nom - Prénom - Statut du Président du Conseil de surveillance :**

Mme Nicole COLIN – Conseillère Départementale de l'Oise

## Gouvernance :

**Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :**

Direction de la qualité, des affaires hospitalières, des droits des patients et de la Communication : Mme Servane Olivier
Direction des ressources humaines et des affaires médicales : Mme Gaëlle FRASER-GRARE
Direction de la coordination générale des soins : Mme Sylvie MARQUET
Direction des affaires générales, de la coordination et du pilotage des affaires transversales : Mme Annick BOUFFEL
Direction des affaires logistiques : Mme Sophie CÉRÉSOLE-BONNEFOND
Direction des affaires financières et des systèmes d'information : Mme Véronique RAUDIN
Direction du pôle médico-social : M. Florent BONNEL
Direction de la coordination des instituts de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants (IFSI-IFAS) : Mme Sophie BÉCU

**Composition du directoire :**

Président : M. Stephan MARTINO
Vice-Président : Dr Bruno TOURNAIRE BACCHINI

**Pôle médicaux et médico-techniques :**

**Directeurs référents des pôles cliniques** :
Pôle Chantilly-Senlis : Mme Gaëlle FRASER-GRARE
Pôle Beauvais-Méru : Mme Servane OLIVIER
Pôle Clermont-Montataire : M. Florent BONNEL
Pôle Creil-Breteuil : Mme Sophie CÉRÉSOLE-BONNEFOND
Pôle Compiègne-Noyon : Mme Véronique RAUDIN
Permanence des soins : Mme Sylvie MARQUET
Pôle de psychiatrie infanto-juvénile et pôle ressource, évaluation et réhabilitation psychosociale : Mme Annick BOUFFEL

**Description de la contractualisation interne :**

| |
|---|
| |

## II – INFORMATIONS STRATEGIQUES

*(à remplir par le directeur général de l'agence régionale de santé)*

Seul établissement public de psychiatrie du département de l'Oise, le Centre Hospitalier Interdépartemental de Clermont a récemment changé de nom pour s'appeler « **Centre Hospitalier Isarien - Etablissement Public de Santé Mentale de l'Oise** » (CHI-EPSMO).
Ce changement de dénomination est consécutif à une opération de relocalisation en Ile-de-France (Hauts de Seine) de deux secteurs de psychiatrie (Neuilly et Courbevoie) jusqu'à lors rattachés au CHI de Clermont.

Le périmètre d'intervention du CHI-EPSMO est donc devenu strictement départemental depuis le 1er janvier 2018.

Cet EPSM de taille importante fait face à des enjeux et défis multiples : reconstruction de l'établissement piloté dans le cadre d'un dossier COPERMO (Comité Interministériel de la Performance et de la Modernisation de l'offre de Soins Hospitaliers), refonte du projet d'établissement dans une recomposition/modernisation de l'offre de soins de psychiatrie active, faisant évoluer les organisations et modes d'intervention et développant l'offre médico-sociale.

Le CHI EPSM de l'Oise est implanté sur trois sites : Clermont de l'Oise, Fitz-James et Compiègne (centre psychothérapique Henry Theillou).

**Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :**

Alexandre CARPENTIER
Responsable Pôle de Proximité Territoriale Oise
13 rue Biot – 60000 Beauvais

**Personne à contacter à l'agence régionale de santé :**

Alexandre CARPENTIER
Responsable Pôle de Proximité Territoriale Oise
Direction de l'offre de soins
03 44 89 61 46
alexandre.carpentier@ars.sante.fr

Marine GESTY
Chargée de la gestion des personnels de direction
Direction de l'offre de soins – service gestion des ressources humaines hospitalières
03.62.72.79.87
ars-hdf-directeurs-fph@ars.sante.fr

## PROFIL DU CANDIDAT

**Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil de surveillance :**

*(Nota : Le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)*

**Expérience professionnelle appréciée :**

(Projets de coopération, mise en œuvre de projets médicaux, médico-sociaux et sociaux structurant, conduite du dialogue social, conduite du dialogue de gestion…)

- projets de coopération
- conduite du dialogue social
- conduite de projets architecturaux
- gestion de crise

**Connaissances particulières requises / prévues :** (en lien avec les spécificités du poste)

Solides connaissances techniques dans les divers domaines de la gestion hospitalière (ressources humaines, finances, qualité et logistique)

- Elaborer et exécuter le budget de l'établissement
- Savoir adapter son établissement aux contraintes financières dans un objectif de maintien de la qualité des prestations et des conditions de vie au travail des agents
- Etre rigoureux dans l'organisation et la gestion
- Répondre aux préoccupations et aux besoins de sa structure à la fois sur le court terme et le long terme
- Capacités de concertation et de négociation avec l'ensemble des interlocuteurs du territoire
- Etre force de persuasion
- Avoir une vision stratégique des évolutions du système sanitaire, social et médicosocial et savoir positionner l'établissement dans des réseaux de santé publique ou médico-sociaux au sein des territoires
- Savoir être réactif
- Capacité à prendre des décisions en tenant compte de positions et de points de vue différents et savoir en expliquer les raisons
- Organiser la réponse aux besoins de la population et la mise en œuvre de la politique régionale sur les plans :
    - sanitaire
    - médico-social

## III – INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

*Principaux objectifs du SRS et de la situation de l'établissement au regard du SRS : SRS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.*

**Objectifs du SRS : (complété par le DGARS) :**

Le projet régional de santé sera arrêté prochainement. Le Projet régional de santé (PRS) définit, en cohérence avec les orientations nationales et pour 10 ans, la stratégie de santé en région.
Il est construit sur la notion de parcours de soins.

**Situation de l'établissement au regard du SRS (complété par le DGARS) :**

Le périmètre d'intervention du CHI-EPSMO est strictement départemental depuis le 1er janvier 2018.
L'activité de soins psychiatriques est organisée en secteurs. Pour rappel, le SRS 2012-2017 réaffirmait une graduation des soins à laquelle répondait le CHI-EPSMO (secteur, CMP, urgences psychiatriques, hospitalisation à temps partiel et à temps complet).

**Projet de l'établissement :**

*Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche*

Le projet d'établissement 2023-2027 du CHI-EPSMO s'inscrit dans la continuité du précédent et se fonde, pour son volet médico-soignant, sur les principales orientations de la feuille de route santé mentale (promotion du bien-être mental, garantie de parcours de soins coordonnés, amélioration des conditions de vie et d'inclusion sociale) ainsi que sur une politique volontariste de communication visant à réaffirmer la place de l'établissement comme acteur majeur de la psychiatrie et de la santé mentale dans l'Oise.

Le projet d'établissement repose sur 7 projets détaillés, 25 fiches actions du PEMS et le calendrier du PEMS:
Il engage l'établissement sur des restructurations nécessaires mais en tenant compte des contraintes financières. Le projet d'investissement du CHI-EPSMO fait l'objet d'un suivi par le Comité Interministériel de la Performance et de la Modernisation de l'offre de Soins Hospitaliers (COPERMO).

**Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens:**

Signé pour la période 2019-2024, le CPOM repose sur des orientations stratégiques déclinées en objectifs opérationnels.

**Grands axes du CPOM :**

- Développer la culture et le souci permanent de la qualité et de la sécurité des soins
- Développer une politique qualité en faveur de la bientraitance
- Mettre en réseau les urgences et déployer des outils communs
- Adapter les modalités de prise en charge aux besoins de la population
- Adapter les modalités de prise en charge aux besoins de la population
- Assurer une prise en charge globale et individualisée du patient
- Adapter les systèmes d'information à l'activité
- Promouvoir l'insertion des personnes souffrant de troubles psychiatriques dans la cité
- Développer la réévaluation psychosociale
- Repérer et prendre en charge précocement le risque suicidaire
- Repérer et prendre en charge précocement le risque suicidaire
- Assurer la prise en charge des adolescents à risque
- Assurer la prise en charge en pédo-psychiatrie
- Assurer la prise en charge en pédo-psychiatrie
- Assurer la prise en charge des personnes âgées ayant des troubles psychiatriques
- Poursuivre les coopérations dans une stratégie territoriale
- Poursuivre les coopérations dans une stratégie territoriale
- Poursuivre les coopérations dans une stratégie territoriale
- Poursuivre les coopérations dans une stratégie territoriale

**Appartenance à une direction commune :**

Objet :
Créé le :
Nombre de membres :

**Appartenance à un (ou plusieurs) GCS :**

**GCS du Clermontois**
Objet : mise en œuvre de services communs en matière d'activités administratives, logistiques, techniques et médico-techniques et mise en place d'une unité centrale de production alimentaire
**GCS GRAM**
Objet : achats multi-segments
**GCS CRIAVS**
Objet : Centre de Ressource pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles

**Appartenance à un GHT :**

En raison de sa couverture départementale et de sa neutralité partenariale vis à vis des trois GHT MCO de l'Oise, le CHI EPSMO bénéficie d'une dérogation GHT pérenne. Par décision du 3 juin 2020, le directeur général de l'ARS Hauts de France a prorogé la dérogation accordée au CHI à l'obligation d'être partie à un Groupement Hospitalier de Territoire pour une durée indéterminée

Le CHI est engagé dans des coopérations de fonctionnement avec les 3 GHT de l'Oise pour la psychiatrie de liaison, la prise en charge des urgences psychiatriques et la prise en charge psychiatrique des détenus.

Il est par ailleurs signataire d'environ 200 conventions de partenariat avec les ESSMS de l'Oise.

Il collabore également avec les autres EPSM de l'Aisne et de la Somme pour la permanence d'accès aux soins de santé (PASS), et est membre du GCS "centre de ressources pour les intervenants auprès des auteurs de violence sexuelles" (CRIAVS).

Il est engagé dans un GCS de moyens avec le centre hospitalier de Clermont pour la production des repas, soit environ 5500 repas fabriqués par jour, sur 5 jours, soit 1 171 000 par an.

## V–CHIFFRES CLEFS SUR L'ETABLISSEMENT

### V – 1) Budgétaires

- Charges et recettes du compte de résultat principal

| CRPP (Budget H) | CF 2021 | CF 2022 | EPRD 2023 |
|---|---|---|---|
| **Charges** | **161 515 254 €** | **166 253 338 €** | **176 630 541 €** |
| Titre 1 (personnel) | 136 687 321 € | 139 617 671 € | 146 418 700 € |
| Titre 2 (dépenses médicales) | 2 172 213 € | 2 349 500 € | 2 608 538 € |
| Titre 3 (dépenses hôtelières et générales) | 14 830 422 € | 15 512 216 € | 20 506 449 € |
| Titre 4 (dont amortissement) | 7 825 298 € | 8 773 952 € | 7 096 854 € |
| **Recettes** | **164 428 036 €** | **169 092 958 €** | **171 935 906 €** |
| Titre 1 (AM) | 145 391 185 € | 148 624 917 € | 151 816 060 € |
| Titre 2 (hors AM) | 5 364 751 € | 5 299 771 € | 5 040 589 € |
| Titre 3 (autres) | 13 672 099 € | 15 168 270 € | 15 079 257 € |
| **RESULTAT H** | **2 912 782 €** | **2 839 620 €** | **-4 694 635 €** |

**Commentaires sur la situation budgétaire :**

**Eléments constitutifs du résultat comptable « N » CF 2022**

Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : 7 334 866€
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions : 2 449 660€

- **Tableau de financement de l'exercice « N » CF 2022**

*Pour les dépenses :*

| MONTANT DES INVESTISSEMENTS | REMBOURSEMENT DE LA DETTE |
|---|---|
| 7 063 088€ | 3 581 1330€ |

*Pour les recettes :*

| MONTANT DES EMPRUNTS | DOTATIONS ET SUBVENTIONS | AUTRES RESSOURCES |
|---|---|---|
| 5 733€ | 1 958 594€ | 1 306 956€ |

**Indicateurs de performance financière :**

Taux de marge brute : 2021 : 5,5% ; 2022 : 5,3%

CAF nette mobilisable (CAF – Remboursement dettes financières) 2021 : 4 808 464 € ; 2022 : 4 839 928 €

Durée apparente de la dette 2021 et 2022 : 7 ans

**Programmes structurants d'investissement en cours en programmé pour les trois prochaines années:**

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) intègre, sur la période 2023-2030, 82 M€ d'immobilisations dont 65 M€ considérées comme majeures. Il s'agit notamment de la construction et l'humanisation de bâtiments (44,9 M€), le transfert de l'administration (11 M€) et la construction d'une unité de vie résidentielle pour adultes souffrant de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) à hauteur de 2,6 M€. Ces investissements sont partiellement financés par l'emprunt (5,4 M€ entre 2023 et 2026) et la cession d'une partie du site de Clermont en 2024 (1,2 M€). Les crédits au titre de la restauration des capacités financières (6,8 M€ sur la période) et la subvention d'investissement de 1,25 M€ pour la création de l'unité résidentielle TSA accordée par l'ARS en 2022 sont intégrés.

- **Les ressources humaines**

*(ETP des personnels - Source SAE 2021)*

**Pour le personnel médical et internes**

Effectifs des salariés au 31 décembre : 119
ETP moyens annuels rémunérés des salariés : 103,70
Pas de praticiens libéraux
Présence de 12 internes au 31 décembre.

**Pour le personnel non-médical**

Service des soins :
Effectifs des salariés au 31 décembre: 1 549
ETP moyens annuels rémunérés : 1 507,65

Service hors services des soins :
Effectifs des salariés au 31 décembre: 640
ETP moyens annuels rémunérés : 615,83

- **Commentaires sur les effectifs :** (*Démographie personnel médical et soignant et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié,…)*

Comme tous les établissements hospitaliers, le CHI EPSM de l'Oise fait face à une pénurie médicale avec notamment 22 postes de praticiens hospitaliers à pourvoir en octobre 2023.

**Quelques indicateurs de RH (source rapport social unique 2022) pour le personnel médical PM (hors internes, FFI et étudiants) et le personnel non médical PNM :**
Taux d'absentéisme 2021 (nombre de jours d'absence/(ETP moyen annuel X365) en % : 11,26 %
Taux de turn-over 2021 (PM + PNM) : 8,80 %
Taux de turn-over 2021 sur des métiers sensibles tels que :
- Médecin psychiatre : 17,25 %
- Psychomotricien : 9,38 %
- Assistant social : 3,75 %
- Infirmier : 6,15 %

## V – 2) Activité

## Activité en psychiatrie année n-1 (données SAE 2021)

Psychiatrie générale :
Nombre de séjours en hospitalisation temps plein : 3 346
File active hospitalisée à temps plein : 2 216
Nombre de venues en hospitalisation de jour : 9 651
Nombre de venues en hospitalisation de nuit : 96

Psychiatrie infanto-juvénile :
Nombre de séjours en hospitalisation temps plein : 92
File active hospitalisée à temps plein : 70
Nombre de venues en hospitalisation de jour : 5 448

Prise en charge ambulatoire :
CATTP :
Nombre d'actes, soins et interventions en psychiatrie générale : 25 532
Nombre d'actes, soins et interventions en psychiatrie infanto-juvénile : 3 297
Nombre d'actes, soins et interventions en milieu pénitentiaire : 516

CMP ou unité de consultation des services de psychiatrie :
Nombre d'actes, soins et interventions en psychiatrie générale : 127 315
Nombre d'actes, soins et interventions en psychiatrie infanto-juvénile : 17 748

**Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction ou dans le secteur sanitaire au regard des autres établissements publics ou privés (concurrence, complémentarité, partenariat…) :**

Trois établissements ayant une activité de psychiatrie sont installés dans le département de l'Oise : le CHI-EPSMO au cœur du département, la clinique Eugénie à Pierrefonds à l'est du département avec une capacité de 70 lits en psychiatrie générale et l'ESPIC La Nouvelle Forge qui réalise une activité de psychiatrie infanto-juvénile à temps partiel au sud du département.

**Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés…) :**

## VI- EQUIPEMENTS ET PLATEAU TECHNIQUE *Lits et places installés (SAE 2021) :*

Le CHI-EPSMO dispose de :

- 691 lits en hospitalisation complète (646 pour la psychiatrie générale et 45 pour la psychiatrie infanto-juvénile)
- 24 structures CATTP (14 en psychiatrie générale, 8 en psychiatrie infanto-juvénile et 2 en psychiatrie en milieu pénitentiaire)
- 74 structures en CMP ou unités de consultation des services de psychiatrie (53 en psychiatrie générale et 21 en psychiatrie infanto-juvénile).

## VII- SYNTHESE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

Le CHI-EPSMO est un établissement psychiatrique en pleine modernisation et ce jusqu'en 2026. Elle permettra d'optimiser l'offre de soins et d'offrir aux patients les standards d'hébergement attendus. Dans ce contexte de restructuration, une attention particulière doit être portée sur le dialogue social.

Le CHI EPSMP a été certifié par la Haute Autorité de Santé (HAS) le 21 juin 2023.

## VIII–LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ETRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

*Toute demande sera étudiée.*

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, CPOM, PRE (le cas «échéant), EPRD, Tableaux IDAHO du compte financier, Rapport de la chambre régionale des comptes et de la MEEF

**Personne à contacter pour la communication de ces documents :**

**Stephan MARTINO – directeur du CHI-EPSMO – 03 44 77 51 89**

Le directeur général de l'ARS Hauts-de-France